

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

25 novembre 2020

Quatre monuments éclairés en orange pour sensibiliser l'opinion publique à l'élimination des violences à l'égard des femmes

Pour la sixième année consécutive, la Ville de Genève accepte d'éclairer en orange quatre monuments emblématiques de Genève pour sensibiliser l'opinion publique à l'élimination des violences à l'égard des femmes. La Ville apporte son soutien dans le cadre de la campagne onusienne « *Orangez le monde* » des 16 jours d'activisme « *Tous UNiS pour mettre fin à la violence fondée sur le genre* » du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme.

Le 25 novembre, le Jet d'eau de Genève sera symboliquement coloré en orange à la tombée de la nuit grâce au soutien des SIG. Du 25 novembre au 10 décembre, le phare des Pâquis, la statue La Brise et la fontaine du Bourg-de-Four seront chaque soir éclairés en orange.

Le Conseil administratif s'associe pleinement à cette démarche, lui qui mène en parallèle une campagne d'affichage relative aux résultats de l'enquête « Genève, une ville égalitaire? ». Visible dans les rues jusqu'à ce dimanche 29 novembre, elle fait référence à la notion générale du droit à la ville pour tous et toutes, mais rappelle aussi de manière concrète que les femmes ont le droit de faire usage de la ville – que ce soit pour faire du sport, se déplacer, flâner ou faire la fête – en toute sérénité.

Contact

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif
079 372 84 59 – philippe.despine@ville-ge.ch

Subvention à l'Association pour la Valorisation des Entreprises Non Discriminatoires et Inclusives (AVENDI)

Le Conseil administratif a décidé de soutenir l'association AVENDI, qui souhaite créer un label valorisant les entreprises et les communes proactives en matière de promotion de la diversité, de protection des droits humains et de respect du principe de non-discrimination. Pour ce faire, l'association entend, dans un premier temps, constituer des groupes de travail avec des personnes de diverses professions, afin d'élaborer une liste de mesures et de bonnes pratiques à recommander aux entreprises et communes.

Chaque commune genevoise est invitée à contribuer au financement de cette démarche, à hauteur de CHF 1'000.-, afin de :

- permettre le financement d'un ou plusieurs groupes de travail ;
- être considérée comme « membre fondatrice » du dispositif de certification à élaborer ;
- voir son nom mentionné dans le manuel de bonnes pratiques publié par la suite sur Internet ;
- être considérée comme une commune proactive en termes de prévention et exemplaire en matière d'emploi.

Dans ce cadre, le Conseil administratif octroie à l'association AVENDI une subvention de CHF 1'000.-, afin de participer au financement du groupe de travail qui abordera les discriminations basées sur le sexe.

La protection contre les discriminations est en effet une priorité pour la Ville de Genève, qui s'engage depuis 2006 en la matière, à travers la Charte de la diversité, le Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale en 2009 et la politique en matière de diversité en 2014.

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

Le Conseil administratif renouvelle des conventions de subventionnement

Dans les domaines de la danse, du pluridisciplinaire & numérique ainsi que du théâtre, le Conseil administratif a renouvelé les conventions de subventionnement suivantes, pour les années 2021, 2022 et 2023 :

- Compagnie Greffe (100'000 CHF), danse
- Compagnie La Ribot (100'000 CHF), danse
- Compagnie Yan Duyvendak (100'000 CHF), théâtre
- Compagnie Gilles Jobin (120'000 CHF), pluridisciplinaire & numérique
- Compagnie STT (100'000 CHF), théâtre

Il a également décidé d'octroyer un soutien ponctuel de 110'000 CHF à la Compagnie Alias (danse) pour l'année 2021.

Contact

Mme Virginie Keller, cheffe du Service culturel
Département de la culture et de la transition numérique
022 418 65 74 – virginie.keller@ville-ge.ch

Petite enfance: exonérations des frais de garde en raison du Covid-19

Avec la recrudescence de la pandémie, le manque de personnel en capacité d'assumer la mission d'accueil a contraint certaines institutions de la petite enfance à des réductions

d'horaire et/ou à la fermeture de certains groupes d'enfants pendant un à quelques jours. La Ville de Genève a décidé de reconduire la mesure instaurée ce printemps au cours de la première vague : les prestations non délivrées suite à la fermeture d'un groupe ou à une réduction des horaires d'ouverture ne seront pas facturées depuis la reprise estivale.

Afin de minimiser les fermetures de groupes et réductions d'horaires, la Ville demande aux structures d'accueil de ne pas facturer les jours pendant lesquels les parents auront décidé de garder leurs enfants à domicile. Les familles sont autorisées à suspendre temporairement leur contrat avec l'institution d'accueil. Cette mesure concerne les parents qui ne peuvent pas travailler, suite à une décision d'autorité. Elle a pour but de soulager financièrement les familles qui subissent des pertes de revenus en raison de la fermeture de certains secteurs d'activité décidée par l'autorité cantonale le 2 novembre 2020. La durée de cette mesure est conditionnée aux futures décisions de l'autorité cantonale.

Grâce à l'engagement et au professionnalisme du personnel, des responsables de structures, des comités associatifs et du Service de la petite enfance, toutes les dispositions sont prises pour assurer les meilleures conditions d'accueil et garantir la délivrance de cette prestation essentielle pour de nombreuses familles.

Contact

Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

La Ville de Genève estime l'impact financier de la crise sanitaire en l'état et en tenant compte de la première vague à plus de CHF 55 millions

Depuis le début de la pandémie, la Ville de Genève met en œuvre de nombreuses mesures de lutte contre la propagation du Covid-19 et de soutien aux acteurs économiques et culturels genevois, entraînant des dépenses extraordinaires. En parallèle, plusieurs recettes de fonctionnement et tarifaires ne sont pas perçues par la commune.

L'impact financier de la crise est estimé par la Ville au 30 septembre 2020 entre 55 et 60 millions depuis la première vague. Ainsi, les mesures directes de lutte contre la pandémie sont estimées à ce jour à un minimum de 14 millions (acquisitions de matériel sanitaire, urgence sociale, etc.). Le soutien à l'économie et au secteur associatif oscille entre 27 et 30 millions (exonération des taxes pour empiètement sur le domaine public, subventions versées aux structures d'accueil de la petite enfance, contribution au domaine culturel, bons d'achat, etc.). Enfin, les baisses de revenus sont estimées entre 14 et 15 millions (exonération de loyer des locaux commerciaux de la Gérance immobilière municipale, contrôle et taxe sur le stationnement, etc.).

L'impact financier global de la crise devrait cependant encore augmenter dans les semaines à venir. Plusieurs données n'ont en effet pas encore été intégrées dans l'analyse, telle que les conséquences de la crise sanitaire sur la production fiscale 2020.

Contact

Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement
078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch